



Direction de la Communication

Communiqué

Mardi 15 février 2022

Accessibilité aux services publics **L'Agglomération du Grand Villeneuvois** **recrute deux conseillers numériques**

La lutte contre la fracture numérique est au cœur des actions menées par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois. Communiquer avec ses proches, déclarer ses impôts, effectuer des réservations, suivre la scolarité de ses enfants... Tout, ou presque, se fait aujourd'hui en ligne. Or, ces démarches sont difficiles pour des personnes peu habituées à internet. On pense en particulier à nos aînés qui vivent en milieu rural et pour lesquels les outils numériques ne sont pas forcément familiers.

Afin d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés dans ce domaine, sous l'égide de son président, Guillaume Lepers, et de son vice-président en charge des politiques contractuelles, Pierre-Jean Pudal, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois a recruté deux conseillers numériques. Ils seront rattachés aux Maisons France Services de Sainte-Livrade-sur-Lot et de Laroque-Timbaut. Ces deux conseillers numériques seront opérationnels à partir du mois de mai 2022, après avoir suivi une formation certifiante. On notera que la Mission Locale de Villeneuve-sur-Lot dispose déjà, pour sa part, de deux conseillers numériques. Le territoire du Grand Villeneuvois sera donc maillé dès le mois de mai par 4 conseillers numériques.

Le rôle de conseiller numérique France Services est d'accompagner les usagers en difficulté pour utiliser internet dans leurs activités quotidiennes. Il propose, gratuitement, des ateliers d'initiation au numérique ouverts à tous, des permanences et des mini formations. Les conseillers municipaux des 19 communes de l'Agglomération du Grand Villeneuvois ont pour mission d'identifier, autant que faire se peut, les habitants rencontrant des difficultés à effectuer des démarches administratives sur internet. Des permanences sans rendez-vous, des sessions d'aide individuelles et des ateliers pourront, selon les besoins exprimés, être déployés au sein des communes qui en feront la demande.